

RISQUES ACCIDENTELS - CHOIX DES VITRES DE SECURITE, LIEUX PRIVATIFS

Janvier 2017

Certains vitrages sont exposés plus que d'autres à des risques de heurts.



Dans ces situations, des vitrages adaptés peuvent être proposés afin de limiter les risques de blessures.

Dans les espaces privés des habitations, il n'existe pas de réglementation ou de norme obligeant à prescrire des verres adaptés à ce risque.

Le professionnel peut vous conseiller en fonction de l'exposition aux risques des ouvrages vitrés réalisés. Ce risque ne s'appréhende pas seulement en fonction de la nature des occupants des locaux, mais aussi de la nature des personnes susceptibles d'être présentes pendant la durée de vie de l'ouvrage (et au moins 10 ans).

Il convient donc de tenir compte de l'évolution dans le temps de la famille occupant les lieux, mais aussi la typologie de futurs acquéreurs le jour où le bien est mis en vente.

Verre ordinaire	Verres de sécurité	
		
Verre « recuit »	Verre feuilleté de sécurité	Verre trempé de sécurité
C'est le verre le plus courant.	Généralement composé de deux verres assemblés entre eux avec un film intercalaire plastique.	Ce verre ayant subi un traitement spécifique est beaucoup plus résistant aux chocs.
Remarque : En cas de bris accidentel, il casse en grands morceaux coupants pouvant être blessants. Dans les applications courantes, le risque est toutefois modéré et ne nécessite pas de précautions particulières	Remarque : En cas de casse, le film plastique va retenir les morceaux de verre. Les risques de blessures sont superficiels (griffures, petites coupures cutanées) et sans gravité.	Remarque : En cas de casse, le verre trempé va se fragmenter en tout petits morceaux. Les risques de blessures sont superficiels (griffures, petites coupures cutanées) et sans gravité.

Les doubles ou triples vitrages peuvent être fabriqués avec n'importe lequel de ces produits verriers. Le cas échéant, il conviendra d'envisager de quel côté se positionne le verre de sécurité, ou s'il faut en mettre des deux côtés.